



ANSSI

Agence nationale de la
sécurité des systèmes
d'information

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 novembre 2010

Cyber Coalition 2010 : L'ANSSI participe à un exercice de coordination civilo-militaire de l'OTAN pour la cyberdéfense

Du 16 au 18 novembre 2010, 24 États membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) ont participé à un exercice de coordination civilo-militaire en matière de cyberdéfense. L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a représenté la France, aux côtés du ministère de la Défense, dans cet exercice de coopération internationale et transdisciplinaire.

Des représentants de 24 États membres (12 participants¹ et 12 observateurs²) et les organismes de l'OTAN en charge de la cyberdéfense ont participé à Cyber Coalition 2010. C'est la deuxième fois que l'Alliance atlantique organise un exercice de cyberdéfense incluant les nations³.

Le scénario mettait en scène l'intervention à but humanitaire des forces de l'OTAN dans une région où sévit un conflit ethnique et religieux. Des attaques d'un groupe terroriste sur les moyens de transmission et les systèmes d'information des Alliés menaçaient les forces engagées dans l'intervention, mais aussi des systèmes d'information critiques dans les États membres.

Afin de faire face à la crise, les participants ont pu déployer une coopération civilo-militaire et internationale, et s'entraîner à relever les défis techniques posés par la diffusion de codes malveillants.

Patrick PAILLOUX, directeur général de l'ANSSI, déclare : « La richesse d'un tel exercice est de mettre en rapport une diversité d'acteurs qui travaillent ensemble. Cyber Coalition 2010 a été l'occasion pour l'ANSSI de s'entraîner avec ses homologues dans l'OTAN et avec le ministère de la Défense à gérer la dimension cybernétique dans les conflits. »

À propos de l'ANSSI :

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été créée par le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 sous la forme d'un service à compétence nationale.

L'agence assure la mission d'autorité nationale en matière de sécurité des systèmes d'information. Elle est rattachée au Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, sous l'autorité du Premier ministre.

Pour en savoir plus sur l'ANSSI et ses missions, rendez-vous sur www.ssi.gouv.fr.

Contact presse :

Pôle communication de l'ANSSI : +33 (0)1 71 75 84 04 – communication [at] ssi.gouv.fr

Références :

[1] Allemagne, Estonie, États-Unis, France, Grèce, Italie, Lituanie, Norvège, Pologne, Turquie, République Tchèque, Royaume-Uni.

[2] Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Hongrie, Lettonie, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Slovénie.

[3] L'OTAN a organisé un exercice destiné à ses organismes de cyberdéfense en 2008 et un exercice ouvert aux nations en 2009.